



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

TRAVAIL DEMANDE

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

30 points

IL VOUS EST DEMANDÉ :

INC 1. Classement

(3 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP type J ou U

Question 1: Donnez le classement de l'Etablissement.

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Méthode de calcul

:

Réponse

INC 2. Implantation

(3 points)

Question 2 : Donnez le nombre de façades accessibles réglementaires à mettre en place pour la Maison de retraite

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

INC 3. Construction

(2 points)

Question 3 : Donnez les critères de résistance au feu des structures et des planchers de la Maison de retraite

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE					
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.						
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 1/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2			

INC 4. Dégagements (4A : 4points + 4B : 2 points + 4C: 2 points = 8 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP type J ou U
Plans de la maison de retraite

Question : 4A

Calculer le nombre de dégagements ainsi que leurs largeurs réglementaires, au niveau du rez-de-chaussée de la maison de retraite. (4 points)

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Méthode de calcul :

Réponse

Question : 4B

Indiquer la distance maximale, mesurée suivant l'axe des circulations, que le public doit parcourir, à partir d'un point quelconque d'un local jusqu'à l'accès à un escalier. (2 points)

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

Question : 4C

Les dégagements prévus au niveau du rez-de-chaussée de la maison de retraite, sont-ils suffisants en terme de quantité et dimensions. (2 points)

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE					
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.						
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 2/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2			

INC 5. Moyens de secours (5A: 2 points + 5B: 2 points + 5C: 3 points+ 5D: 2 points = 9 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêté relatif aux dispositions particulières applicables aux ERP type J ou U

Question : 5A

Quels sont les articles de références sur les moyens de secours ? (2 points)

Dans l'arrêté du 25 juin 1980 :

Dans l'arrêté relatif aux ERP de ce type d'établissement :

Question: 5B

Par quels moyens d'extinction la défense contre l'incendie doit-elle assurée? (2 points)

Textes, chapitres, sections et articles de référence :

Réponse

Question: 5C

Quels systèmes de détection incendie, d'équipement d'alarme et système d'alerte préconisez-vous ? (3 points)

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

Question: 5D

En cas de détection incendie, quelle temporisation sur les processus de déclenchement d'alarme et sur l'asservissement préconisez -vous ? (2 points)

Textes, chapitres, sections et articles de référence

Réponse

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.					
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4 Folio 3/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2		

INC 6. Formation incendie du personnel**(5 points)**

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêté relatif aux dispositions particulières applicables aux ERP type J ou U

Question 6 : Le directeur de la maison de retraite vous demande de monter un programme d'une journée de formation incendie destiné aux personnels de l'établissement, que lui proposez-vous ?

Formation théorique**Formation pratique**

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE					
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.						
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 4/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ				SUJET – DOSSIER N° 2		

MAL 2. Protection mécanique

(10 points)

Question 2 : L'inventaire des risques de la maison de retraite vous a permis de mettre en évidence un certain nombre de failles portant notamment sur les moyens de sécurité actuellement en place. A ce titre, vous souhaitez améliorer la Protection Mécanique extérieure du site, ainsi que celle du Bâtiment.

Le Directeur souhaite que vous présentiez les différents dispositifs existant en matière de Protection Mécanique.

Pour ce faire :

- A. Vous lui définissez les buts et les principes de la protection mécanique. **(3 points)**
- B. Vous lui présentez les principaux dispositifs existants **(3 points)**
- C. Vous lui soumettez vos choix **(4 points)**

A. Principe de la protection mécanique

B. Principaux dispositifs mécaniques existants

Périphérique (*Vous mentionnerez au moins 5 dispositifs*)

Périmétrique (*Vous mentionnerez au moins 5 dispositifs*)

Intérieure (*Vous mentionnerez au moins 3 dispositifs*)

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE					
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.						
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 6/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2			

C. Vos propositions en matière de protection mécanique

(vous ne traiterez que la périphérie de la maison de retraite)

MAL 3. Vidéosurveillance

(10 points)

Question 3 : Dans le cadre de la mise en sécurité de la maison de retraite, le directeur de l'établissement souhaite mettre en place un système de vidéosurveillance. Il vous demande de l'assister pour mener à bien ce projet.

- A. Citez les textes relatifs à la vidéosurveillance (2 points)
- B. La demande d'autorisation préalable à l'installation d'un système de vidéosurveillance doit être déposée à la préfecture du lieu d'implantation ou, à Paris, à la préfecture de police, accompagnée d'un dossier administratif et technique:
Que comprend ce dossier : "Ne citer que les grandes lignes." (3 points)
- C. Décrire votre système : Prise d'image / Visualisation / Enregistrement. (5 points)

A. Citez les textes relatifs à la vidéosurveillance.

**B. La demande d'autorisation préalable à l'installation d'un système de vidéosurveillance doit être déposée à la préfecture du lieu d'implantation ou, à Paris, à la préfecture de police, accompagnée d'un dossier administratif et technique:
Que comprend ce dossier : "Ne citer que les grandes lignes."**

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.					
Session 2006	Repère	D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4 Folio 7/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2		

C. Décrire le système que vous proposez

Vous ne traiterez ici que le parking et l'entrée principale du bâtiment

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE , E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.					
Session 2006	Repère D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 8/8
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 2		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.